

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-705847

220995



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule :

12526

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ZERRARI, EL MEHDJI

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

دكتور عبد الحق زكير
Dr. Abdelhak ZAKIR
خصائص في أمراض الطفل والرضيع
13, Bd. Ain Taoujoute 1er Etage Appart. N° 1
Bourgogne - Casablanca
Tél: 0522 48 67 66 / 0522 48 67 69
GSM: 06 56 99 99 94 / 06 51 11 44 500

Date de consultation :

16/06/2022

Nom et prénom du malade :

Zerrari, Adam

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

vaccin

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

2

Le : 30/06/2022

VOLET ADHÉRENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/06/22	CS		300	INP : 0511140418 الدكتور عبد الحكيم زكير Dr. Abdellah ZAKIR اطفال والرضع أخصائي في أمراض الطفولة Ain Taoujtale 1er Etage Appt N°1 Bourgogne Casablanca Tel: 0522 48 62 66 / 0522 48 67 69 GSM: 06 56 99 99 94 / 0651144 500

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Remiseur	Date	Montant de la Facture
PHARMASIE LES TERRASSES MARINS 27 RUE EL GHAZALI Casablanca	16.06.22	1283,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

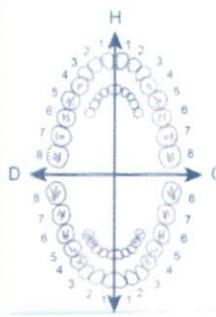
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

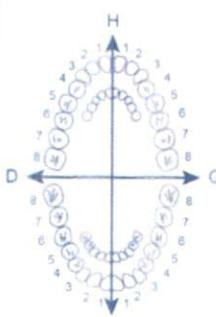
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412 00000000	21433552 00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdelhak ZAKIR

Pédiatre

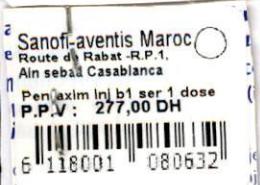
Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier
 Ancien Assistant & Ancien Praticien Hospitalier
 des Hôpitaux de France
 Diplômé en Réanimation Néo-Natale
 Diplômé en Médecine Foetale
 Diplômé en Rééducation Fonctionnelle Respiratoire

الدكتور عبد الحق زكير

إختصاصي في أمراض الطفل و الرضيع
 خريج كلية الطب بمونبولي
 طبيب مساعد سابقا بمستشفيات فرنسا
 مجاز في إنعاش الجنين
 مجاز في طب الجنين
 مجاز في ترويض أمراض الجهاز التنفسي

Zerrari Adam

Casablanca, le 16.10.6.122



760,00 Prevenar

277,00 Pentaxim

252,00 Rotarix

1289,00

PHARMACIE LES TERRASSES MARINES
 17, Rue El Ghazali
 Casablanca

الدكتور عبد الحق زكير
 Dr. Abdelhak ZAKIR
 إختصاصي في أمراض الطفل و الرضيع
 Pédiatre
 13, Bd. Ain Taoujilate, 1er Etage, App. N°1-Bourgogne
 Tel : 05 22 48 67 66 / 06 22 48 67 66
 06 66 99 99 94
 GSM : 06 61 144 500 - Casablanca